



Appel public pour le recrutement de 2 Agents(es) dessinateurs(trices) en construction

LIEGE ZONE 2 IILE-SRI (Zone de secours de Liège) recherche :

2 Agents(e) dessinateurs(trices) en construction **Réserve de recrutement et engagement**

M/F/X, temps plein, contractuel

Conditions d'admissibilité :

- Être détenteur d'un Certificat d'Enseignement Technique Secondaire Supérieur (C.T.S.S.) option dessinateur(trice) en construction ;
- Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Satisfaire aux lois sur la milice ;
- Être titulaire d'un permis de conduire B ;
- Une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine est souhaitée.

Fonction de l'Agent au sein de la Zone de Secours :

Liens hiérarchiques et fonctionnels :

- L'agent sera affecté au sein du Département Prévision - Plans d'Urgence - de la Composante Gestion des risques de la zone de secours. Il dépendra directement du responsable du Département Plans d'Urgence ;
- L'agent sera en relations régulières avec la population, les institutions et les exploitants d'établissements impliqués dans la réalisation de plans d'urgence ;
- L'agent sera également en relations régulières avec les membres du personnel du service opérationnel et administratif de la zone de secours.

Principales Missions :

- Dessiner et contribuer à l'élaboration de Plans d'Urgence selon les canevas, conventions et procédures établies au sein du Département Plans d'Urgence. Ces plans d'urgence ont notamment pour but d'apporter des informations utiles en vue d'aider et de faciliter les interventions des pompiers lors de leurs missions. La conception de la majorité des plans d'urgence se base sur l'élaboration d'un plan d'implantation et de plans de détails au format 2D ;



- Collecter les informations nécessaires à l'élaboration des plans d'urgence, et au besoin, effectuer des visites sur sites afin de vérifier l'adéquation entre la réalisation du plan et la réalité de terrain ;
- Assurer la gestion administrative et le suivi des dossiers liés aux plans d'urgence ;
- Après validation des dossiers, en concertation avec l'exploitant et sa hiérarchie, assurer le suivi administratif tel que l'encodage, la gestion des bases de données et la diffusion des dossiers effectués ;
- Analyser et interpréter les différents types de plans, demandes et documents reçus au sein du Département Plans d'Urgence ayant un lien avec la Planification d'Urgence et/ou la Prévention de l'incendie. Au besoin, obtenir un complément d'information auprès de sa hiérarchie ou d'un agent préventionniste ;
- Contribuer au développement du Département Plans d'Urgence, de sa notoriété et de son image auprès des différents interlocuteurs internes et externes ;
- Rendre compte à sa hiérarchie des activités, évolutions et suivis des dossiers.

Compétences requises pour la fonction :

Qualités et comportements :

- Faire preuve de rigueur, de méthode et d'organisation ;
- Faire preuve de qualité et d'efficacité dans son travail (degré d'achèvement élevé, précision, rigueur, atteinte des objectifs...) ;
- Faire preuve d'une capacité d'analyse, de synthèse et de mémorisation visuelle ;
- Faire preuve d'une grande disponibilité, de flexibilité et d'une capacité d'adaptation en fonction des dossiers qui lui sont confiés ;
- Faire preuve de déontologie, de civilité, de loyauté et d'un devoir de confidentialité dans la gestion des dossiers ;
- Faire preuve d'investissement dans sa fonction en veillant à maintenir un niveau de connaissance et de performance.

Compétences techniques :

- Connaissances informatiques et graphiques : très bonne maîtrise du logiciel Autocad et idéalement d'autres logiciels graphiques, en vue de dessiner en 2D ;
- Lecture et analyse de plans, bonne représentation dans l'espace ;
- Connaissances bureautiques avancées : maîtrise de word, excel, outlook, sous Office 365 ;
- Connaissances minimales des moyens de lutte et de prévention incendie ;
- Connaissances minimales des principes opérationnels des intervenants pompiers ;
- Bonne expression orale et écrite ;
- Possession du permis de conduire B.

Localisation :

La fonction est actuellement localisée au département Prévision – Plans d’Urgence qui se situe à :

Rue Basse Campagne, 1
4040 HERSTAL

Le siège central de la Zone de secours se situe, quant à lui, à :

LIEGE ZONE 2 IILE-SRI
Caserne centrale Ransonnet
Rue Ransonnet 5
4020 LIEGE

Une relocalisation est toujours possible vers un autre site situé dans l'une des 21 communes de la zone de secours.

L'exercice de la fonction implique de fréquents déplacements.

Contrat :

- Travail de 38h/semaine.
- Engagement sous un contrat à durée déterminée qui sera suivi d'un contrat à durée indéterminée si l'agent donne satisfaction.
- Barème RGB, échelle D7.
- Octroi d'un chèque-repas de 7,50€ par jour presté.

Modalités d'introduction des candidatures :

Afin de compléter votre candidature, les documents suivants sont à nous transmettre :

- 1) CV
 - 2) Lettre de motivation
 - 3) Copie de la carte d'identité
 - 4) Extrait de casier judiciaire (modèle de base) délivré après le 06 février 2024
 - 5) Ecrit attestant que vous êtes en règle avec les lois sur la milice (si vous êtes né avant le 01/01/1976)
 - 6) Copie certifiée conforme à l'original du diplôme requis
 - 7) Copie du permis de conduire
- Soit par courrier **recommandé** à l'attention de M. Christophe LIESENS, Directeur des Ressources humaines à l'adresse : rue Ransonnet 5 à 4020 LIEGE ;
 - Soit via un formulaire en ligne que vous retrouverez sur le site <https://iile.quichet-citoyen.be/> dans la rubrique « Offre d'emploi ».

Date limite des envois : le **06 mai 2024**.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter via emploi@iile.be ou par téléphone au 04/344.99.47.

Epreuves de sélection :

- Une épreuve écrite éliminatoire.
- Une épreuve orale éliminatoire pour les candidats ayant réussi l'épreuve écrite.

Afin d'être versé dans la réserve de recrutement, le candidat devra avoir obtenu au moins 50% à chaque épreuve et 60% au total des deux épreuves.